



Notices d'information

CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Session 2025

CONSIGNES AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

1.LES LIEUX DE FORMATION OU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Il est fortement conseillé aux candidats de réaliser une période de formation en instituts d'une durée significative afin d'acquérir les différentes techniques professionnelles à maîtriser pour les épreuves pratiques de l'examen.

Lieux possibles :

- Instituts de beauté
- Parfumeries
- Tous types d'entreprises de la beauté et du bien-être dans lesquels interviennent des esthéticiens diplômés.

2.LES EPREUVES PROFESSIONNELLES

2.1. EP1 : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds

Pratique et écrit – Durée 2h45 - coef 6

1ere partie écrite : 45 min - 30 points

2eme partie pratique : 2h - 70 points

Le candidat doit se présenter à l'épreuve accompagné d'un modèle féminin, majeur.

Caractéristiques du modèle, à titre indicatif (Cf définition de l'épreuve) :

- Visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétiques à cils, rouge à lèvres foncé
- Sourcils épilés
- Ongles des mains et des pieds non maquillés
- Sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent
- Sans piercing

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Sans modèle ou avec un modèle mineur, l'épreuve ne pourra être réalisée et la note 0 sera attribuée.

2.2. EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères

Pratique et écrit – Durée 2h30 – coef 4
1ere partie écrite : 30 minutes - 20 points
2eme partie pratique : 2 h – 60 points

Le candidat doit se **présenter** à l'épreuve accompagné d'un modèle féminin majeur.

Caractéristiques du modèle, à titre indicatif (Cf définition de l'épreuve) :

- Visage non maquillé
- Sourcils non épilés, sans maquillage permanent
- Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot, non épilés (longueur minimum 2mm)
- Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis foncé non manucuré (pas de vernis semi-permanent), non rongés
- Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)
- Sans piercing

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Sans modèle ou avec un modèle mineur, l'épreuve ne pourra être réalisée et la note 0 sera attribuée.

2.3. EP3 « Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut » :

Epreuve orale – durée 40 min – coef 4

Situation 1 (15 minutes ; 40 points) Simulation de vente : 5 minutes de présentation et 10 minutes de sketch

Situation 2 (25 minutes : 40 points) Présentation du dossier 10 minutes et 15 minutes d'entretien

Remarque : L'épreuve prend appui sur un dossier qui doit être élaboré et envoyé en 2 exemplaires.

à : **DEC 9 – 94 Rue Hénon – BP 69571 – 69244 Lyon Cedex 04**

Envoi le vendredi 25 avril 2025 dernier délai (cachet de la poste faisant foi).

Vous recevrez ensuite une convocation vous précisant la date et le lieu du déroulement des épreuves.

Le dossier correspond aux activités professionnelles réalisées en entreprise, liées aux compétences suivantes du référentiel :

- C33 : mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- C35 : participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Caractéristiques et contenus du dossier :

Conseils de présentation du dossier :

- Dossier dactylographié
- 5 pages maximum (sans la page de garde et les annexes)
- Format A4 , utilisation du recto seulement
- Taille de la police 11 à 12 pour le corps du texte
- Numérotation des pages
- Dossier relié (spirale ou baguette)

Constitution du dossier :

- Une page de garde avec le nom du candidat, le nom du diplôme préparé et l'intitulé de l'épreuve rédigé ainsi : « **EP3 : Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut** » et la mention candidat libre.
- Une partie de deux pages maximum : présentation d'une ou des entreprises support des PFMP ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),
- Une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace vente)

Important : En l'absence du dossier complet, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et la note 0/20 sera attribuée.

3. REFERENTIEL DU DIPLOME

Ce document est disponible sur le site internet Eduscol :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_ecp/Annexes_CAP_ecp.pdf

Pour des informations complémentaires, s'adresser au :

RECTORAT DE LYON – DEC9 – 94 rue Hénon – BP69571 – 69244 LYON CEDEX 04

Téléphone : 04.72.80.68.31 - Courriel : dec9@ac-lyon.fr